

# DECLARATION INTERCONFESSIONNELLE SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL ET L'INVESTISSEMENT

*Approuvée le 16/05/01 par un groupe de différentes confessions religieuses travaillant  
sur le commerce et l'investissement*

## INTRODUCTION

Aujourd'hui que se développent l'intégration économique et l'inter-dépendance entre les nations et les peuples du monde entier, transparait mieux la nature peccamineuse des vices de la globalisation. Grâce à toutes sortes de progrès mais surtout à la révolution technologique, une parcelle de l'humanité s'est enrichie d'une manière sans précédente mais en même temps un grand nombre de peuples s'est appauvri d'une manière scandaleuse, s'est embourbé dans la famine et les maladies. Et pendant que ce fossé se creuse entre riches et pauvres d'un même pays ou de plusieurs pays et les injustices se développent, les gouvernements et institutions économiques internationales ne cessent de préconiser des politiques du marché favorables à l'expansion du commerce international et des investissements. Une stratégie limitée qui trop souvent n'a fait qu'aggraver le problème plutôt que de le résoudre. Il y a besoin d'une plus large vision, d'une compréhension plus holistique de l'activité économique de l'homme.

Quant à nous, en tant que membres de diverses communautés de foi, nous croyons qu'il est possible de se servir des principes moraux et spirituels comme guide de recherche d'une éthique des échanges internationaux et des investissements. A cet effet, nous proposons cinq principes directeurs, assortis de quelques observations et propositions pour le futur. Ils s'adressent à tous les acteurs publics et privés engagés dans le commerce mondial. Nous pensons que leur adoption par tous et partout permettra la formation et la pratique d'un commerce international sain, soucieux de poursuivre l'idéal d'une société humaine plus juste, plus durable et plus prospère.

## PRINCIPES :

- 1. Le système des échanges internationaux et des investissements devrait respecter et favoriser la dignité de la personne humaine, l'intégrité de la création et du fait d'appartenance à une commune humanité.*

Dieu a indistinctement pourvu tous les hommes d'une même dignité : valeur intrinsèque et inaliénable. Cette dignité si chère à la tradition de notre foi est fondamentale. C'est elle qui exige que le commerce international respecte les droits et besoins des peuples. Ils sont au-dessus des lois du marché. Voilà pourquoi nous croyons que si l'intégrité de la création de Dieu devait être respectée, alors le monde naturel dans tout ce qu'il contient comme richesses et diversités ne devrait pas être sacrifié pour des intérêts à court terme. Nous croyons

fermement que tous les êtres humains forment un seul peuple, sont responsables des uns et des autres et doivent se respecter mutuellement. Un corps de la société vient-il à souffrir, c'est toute l'humanité qui souffre. La reconnaissance et l'acceptation de notre appartenance à une commune humanité nous permettront de définir une politique et asseoir une pratique du commerce international soucieux d'une société humaine plus juste, plus équitable et plus prospère.

#### **Nous observons :**

- Une économie mondiale qui trop souvent accorde la priorité aux intérêts du marché et à la valeur du profit au détriment des considérations humaines tels que le bien-être des travailleurs, des communautés et de l'environnement .
- Une croyance injustifiée selon laquelle le marché en soi et de soi peut résoudre efficacement les problèmes des pauvres et des vulnérables;
- L'activité du commerce international se réalise sur une fausse base : l'opinion selon laquelle les ressources naturelles sont inépuisables et peuvent être exploitées d'une manière illimitée ;
- Les acteurs de l'économie internationale violent les droits internationaux de l'homme, du travail et de l'environnement.

#### **Nous envisageons :**

Les relations du commerce et d'investissement qui protègent et promeuvent la dignité de la personne humaine, assurent le développement et le bien-être de toutes les nations, et sécurisent l'environnement du monde entier dans sa générosité et ses diversités pour le bien des générations présentes et futures.

### ***2. Les activités du commerce international et des investissements devraient faire progresser le bien commun et doivent être évaluées à la lumière de leurs impacts sur ceux qui sont plus vulnérables.***

Pour que les pratiques du commerce et d'investissement améliorent le bien-être du peuple, les entreprises privées devraient travailler au progrès de la justice distributive, soutenir le développement humain, protéger l'environnement et alléger la pauvreté. Le commerce et l'investissement devraient aider les sociétés à résoudre les problèmes tels que assurer le gagne-pain, la santé et l'éducation et rendre compte des bénéfices des découvertes scientifiques, des héritages culturels et spirituels. Parmi les populations pauvres du monde, les femmes et les enfants sont souvent les plus vulnérables.

### **Nous observons :**

- Les inégalités croissantes parmi les bien-portants et les pauvres;
- La détérioration croissante de la santé et du bien-être des pauvres du monde entier ;
- L'augmentation des concentrations des pauvres dans certaines régions du monde
- Une tendance à l'exploitation et à la « commodification » de la nature, des peuples et de leur cultures;
- Une arme commerciale que constitue une part intégrale ou partie intégrante de l'économie mondiale ;
- Le commerce et l'investissement ont parfois été le résultat d'un déplacement forcé des populations ;
- Certains endroits où le commerce et l'investissement ont amélioré le bien-être des pauvres par l'offre d'emplois intéressants, amélioré leur niveau de vie.

### **Nous envisageons :**

Les relations d'échanges commerciaux et d'investissement qui soutiennent les principes d'une justice sociale et économique, accroissent le bien-être matériel et spirituel de tous ( par le biais des moyens tels que une distribution équitable, de justes conditions du travail et une offre d'emploi significatif), et promeuvent le progrès des femmes dans le développement et économique social.

### **3. *Les politiques et décisions du commerce international et des investissements devraient être transparentes et nécessitent une participation significative des personnes intéressées les plus vulnérables.***

Pour que les pratiques des échanges commerciaux et des investissements fassent progresser le bien commun, une procédure transparente, une participation significative des personnes affectées aux processus décisionnels, un renforcement du pouvoir des personnes vulnérables sont essentiels. La transparence exige que tous les participants aient un minimum de connaissance sur le sujet, les règles du jeu et procédures et autres éléments vitaux des décisions en procès. Toutes les personnes en jeu devraient être capables d'offrir leur opinion et leur perceptions ; ce, en vue d'aider dans la détermination, l'accomplissement et l'évaluation des politiques. Le terme « personnes vulnérables » signifie communauté des gens ordinaires qui souvent portent le fardeau des conséquences négatives du commerce et d'investissement. La participation significative implique le renforcement des acteurs locaux et des économies locales ; ce qui nécessite une transformation des relations du pouvoir qui offre aux personnes vulnérables l'opportunité d'une pleine participation, d'une participation en tant qu'acteurs intéressés.

### **Nous observons :**

- Les états industrialisés et les institutions internationales souvent prennent des décisions et débattent sur des politiques sans pleine participation des personnes affectées.
- Les femmes ne prennent pas part aux décisions de commerce et d'investissement, en dépit de leur importante contribution à l'économie locale. Elles font pourtant partie de ceux qui souvent souffrent le plus des méfaits de telles décisions.
- L'évolution de la participation de la société civile et des hommes et femmes de foi dans un dialogue sérieux avec les gouvernements et organisations intergouvernementales sur les problèmes d'éthique commerciale et d'investissement.

### **Nous envisageons :**

Les institutions internationales et les processus politiques qui intègrent une participation équitable et un renforcement de pouvoir de tous les acteurs spécialement ceux des pays du sud, de leurs gens et de leurs communautés ; les institutions régionales réelles qui améliorent les options du commerce local et régional ; les structures nationales et locales, transparentes et responsables dans lesquelles et les citoyens et les organisations de la société civile prennent part de manière significative aux décisions politiques qui affectent leur vie et leurs niveaux de vie ; les économies qui soutiennent les valeurs de durabilité , de dignité humaine , d'équité et de communauté.

#### ***4. Les systèmes du commerce international et d'investissement devraient respecter le rôle légitime du gouvernement, en collaboration avec la société civile, d'asseoir des politiques relatives au développement et au bien-être du peuple.***

Le gouvernement existe pour servir les besoins de la société. Son rôle essentiel est de définir les priorités et de prendre des décisions sur le commerce et sur les investissements. Celles-ci doivent servir le bien commun. La société civile, quant à elle, a le droit d'exprimer librement ses vues sur les besoins des sociétés, de les signifier à la politique publique, en d'autres termes de participer aux décisions touchant la justice sociale, économique et environnementale.

**Nous observons :**

- Les régimes du commerce international et d'investissement sapent le droit décisionnel des gouvernements nationaux au grand dam de cultures et économies locales ;
- Les institutions multi-latérales et les gouvernements nationaux mettent souvent à l'écart le droit de la société civile de participer aux décisions sur le commerce ;
- Les institutions multi-latérales fréquemment font pression sur les gouvernements pour que prioritairement les besoins du marché l'emportent sur ceux des peuples et de l'environnement ;
- Les règles du commerce international et d'investissement empêchent les gouvernements et la société civile de former des organes internationaux de contrôle de leurs actions.

**Nous envisageons :**

Les institutions internationales qui respectent le droit pour les gouvernements d'établir des politiques susceptibles d'assurer le bien-être social et économique de leur peuple ; une réelle collaboration entre la société civile, les gouvernements, les institutions internationales quant à la définition, la mise en forme et place d'un commerce international qui vise l'idéal d'une société humaine juste et prospère ; enfin les mécanismes qui assurent que les activités des corporations transnationales servent le bien commun.

**5. *Les systèmes du commerce international et d'investissement devraient sauvegarder le patrimoine universel et respecter le droit pour les communautés locales de protéger et développer leurs ressources naturelles.***

Le patrimoine universel comprend les systèmes naturels partagés en commun et les cycles qui étayent le fonctionnement des écosystèmes partout. Ils sont un composant essentiel de l'héritage commun de l'humanité. Toutes les nations et tous les peuples y compris les acteurs économiques ont une commune responsabilité à savoir protéger et conserver cet héritage. Le commerce et l'investissement devraient donc être menés avec vigilance et précaution vu que la connaissance scientifique des risques de leur activité est incomplète. Le commerce et l'investissement devraient strictement respecter le droit et la responsabilité des peuples et des communautés de maintenir le patrimoine universel grâce à l'emploi soutenue de leurs ressources locales et traditionnelles.

**Nous observons :**

- Les modes de production et consommation dominants qui causent souvent des dévastations environnementales, l'épuisement des ressources et disparition des espèces ;
- Les activités humaines qui souvent surchargent les systèmes écologiques et sociaux ;
- Les communautés locales qui risquent de ne pas pouvoir tirer profit pleinement de leurs ressources naturelles, leur santé et leur nourriture y compris et ce à cause des régimes internationaux des brevets d'invention.

**Nous envisageons :**

Les systèmes commerciaux et d'investissements qui sauvegardent le patrimoine universel, les ressources naturelles et la biodiversité, qui accordent une haute importance au durable, à la comptabilité des coûts sociaux et environnementaux des prix des biens et services et reconnaissent que chaque forme de vie a une valeur intrinsèque et appartient à notre héritage universel.